

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 7 juin 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de recherche du statut formation recherche (femmes et hommes)

NOR : AGRS0755810A

Par arrêté de la ministre de l'agriculture et de la pêche en date du 7 juin 2007, sont autorisés au titre de l'année 2007 un concours externe et un concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de recherche du statut formation recherche (femmes et hommes).

Le nombre total des places offertes au concours externe est fixé à 7. Ces places sont réparties de la façon suivante :

Branche d'activité professionnelle A

Sciences du vivant (2 postes)

Emploi type : ingénieur en recherche clinique et épidémiologique, Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (1 poste).

Emploi type : ingénieur de recherche en caractérisation de systèmes naturels, Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (1 poste).

Branche d'activité professionnelle C

Sciences de l'ingénieur et techniques industrielles de fabrication (1 poste)

Emploi type : ingénieur de recherche et de développement en équipements scientifiques, Agro Paris Tech de Nancy (1 poste).

Branche d'activité professionnelle D

Sciences humaines et sociales ; sciences et techniques de la géomatique appliquée (1 poste)

Emploi type : ingénieur de recherche en techniques des sciences humaines et sociales, Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (1 poste).

Branche d'activité professionnelle H

Gestion scientifique, pédagogique et technique ; qualité (3 postes)

Emploi type : responsable de l'enseignement et de la pédagogie, Agro Paris Tech de Montpellier (1 poste).

Emploi type : responsable de la valorisation de la recherche :

Agro Paris Tech Paris (1 poste) ;

Montpellier SupAgro (1 poste).

Le nombre total des places offertes au concours interne est fixé à 2. Ce concours est organisé par regroupement de branches d'activités professionnelles.

La préinscription télématique se fera par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr.

La date limite de préinscription télématique est fixée au 12 juillet 2007.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 26 juillet 2007 (le cachet de la poste faisant foi).

La présélection sur dossier pour l'admissibilité aura lieu à partir du 17 septembre 2007.

L'audition des candidats déclarés admissibles se déroulera à partir du 22 octobre 2007.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'un arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du ministère de l'agriculture et de la pêche, secrétariat général (service des ressources humaines, SDDPRS, bureau des concours), 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP, à l'attention de Mme Françoise Liens (téléphone : 01-49-55-48-55), mél : francoise.liens@agriculture.gouv.fr.